



Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s SPS Région PACA/Corse **ERIS MARSEILLE 13**

CAS CONTACT Á LA CARTE...

Le 2 Février 2021 dernier, nous avons sollicité Thierry Alves, Directeur interrégional de la DISP de Marseille, sur le non respect des consignes relatives aux mesures de protection sanitaire à la COVID 19 au sein de la base des E.R.I.S.

Mieux encore, nous lui avons remonté la méthodologie ubuesque, déconcertante et intolérable concernant la gestion des agents déclarés cas contact ...

Effectivement, notre cher Officier de la Base ERIS Marseille aurait proposé à des surveillants dits « cas contact » de venir en poste sous couvert du volontariat ! LA BLAGUE !!! Cet Officier n'a visiblement rien à faire des notes et protocoles édictés par la DAP ! Mieux, de la protection de ses personnels, il n'en a rien à faire ! A moins qu'il soit vraiment dans l'ignorance la plus totale ? !!

À la suite de notre intervention et sans grande surprise, le 3 Février 2021 au matin, des mesures viennent miraculeusement prendre place au sein de la base des E.R.I.S.

Mais QUID des cas contacts ?

Monsieur l'Officier, Le *Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s*, ne pourra jamais tolérer que la sécurité sanitaire des agents soient mise à mal par des négligences. Ces derniers se battent quotidiennement pour tenter de garder les établissements de notre Région à flot.

Monsieur l'Officier, Le *Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s*, ne manquera pas de vous rappeler vos responsabilités en cas de cluster sur la base de nos collègues de l'E.R.I.S de Marseille.

Il est temps que ces « électrons libres », nous respectent et cessent de jouer avec notre santé et celle de nos foyers !!!

Délègues National Adjoint du S.P.S

Mr Huet-Lambing Cyril

sps.di.pacacorse@gmail.com

tél : 06.58.73.92.27

le 11 Février 2021